



RESULTATS élections professionnelles du 2 décembre 2008

Éditorial

Chères et chers collègues, adhérent(e)s du **SIAES**... ou non,

cette « Lettre@ du **SIAES** » est essentiellement consacrée aux **résultats des élections professionnelles du 2 décembre 2008** qui ont vu le **SIAES** devenir officiellement le **2^{ème} syndicat des professeurs du Second degré dans l'académie d'Aix-Marseille, tous corps confondus.**

Je me dois donc, en tant que secrétaire général, et au nom de toute l'équipe du **SIAES**, de vous remercier pour votre participation et votre soutien à nos listes, et de remercier aussi toutes celles et ceux, adhérent(e)s et sympathisant(e)s, qui nous ont apporté leur voix et accordé leur confiance. Vous pourrez compter sur nous !

Cette réussite nous confirme dans le bien fondé de notre démarche syndicale, originale et novatrice depuis 1998, et nous fait devoir d'honorer cette confiance.

Nous nous y emploierons en restant fidèles à nos valeurs et à nos principes, en particulier par le **souci d'indépendance** qui nous guide, par **la défense, sans exclusive, des personnels** qui est notre seule raison d'être, comme **la défense d'un enseignement de qualité**, dans le cadre du service public, pour tous les élèves dont nous avons la charge, et enfin par **l'écoute et la proximité** qui ont fait notre succès et conduit vers nous nombre de collègues déçus par d'autres syndicats.

Cela dit, l'année 2009 qui s'ouvre devant nous, devant vous, justifie, selon la tradition, que nous vous adressions nos ...

MEILLEURS VŒUX.

Vœux rituels et pieux quand nous savons, qu'au-delà du bonheur souhaité, la vie réserve des peines et des joies, et qu'elle est loin d'être le long fleuve tranquille sur lequel nous souhaiterions tous voguer.

Et notre métier d'enseignant en est l'illustration même. Il peut nous procurer d'immenses joies par la réussite de nos élèves et l'épanouissement dans notre travail, comme il peut se révéler l'enfer quand il nous faut affronter les multiples difficultés qui jalonnent notre vie professionnelle, et dont chacun a sa part de responsabilité.

Peut être parfois nous-mêmes, si nous acceptons d'être lucides, mais plus souvent les « autres » : nos élèves qui sont loin d'être toujours des « anges » ; leurs parents de plus en plus présents, jusqu'à vouloir parfois nous dicter notre conduite ; nos collègues, individualistes et pas toujours solidaires ; et notre « hiérarchie administrative », proche ou lointaine, qui, tout en vantant nos mérites, nous met souvent, par son comportement et ses multiples réformes, dans des situations difficiles ou conflictuelles. Quand elle ne nous culpabilise pas face à nos difficultés pour « manque d'autorité ou de rayonnement » en trouvant toujours quelque excuse à des élèves peu travailleurs, arrogants, violents ou perturbateurs.

Parfois la justice s'en mêle et rend raison à l'enseignant, mais au prix de quelles douleurs ?

Ainsi pour notre collègue d'Étampes, agressée en classe au couteau, qui vient d'obtenir la condamnation de l'Etat pour ne pas lui avoir apporté la protection à laquelle elle avait droit et qui ne lui avait pas été accordée malgré des rapports et des appels au secours, restés sans suite... et même contestés par sa hiérarchie !

Parfois c'est l'enseignant qui est condamné, comme dans l'affaire de la « gifle de Berlainmont ». Mais quelle tristesse d'en être arrivé là !

Chacun gère ainsi sa vie d'enseignant, jeune professeur débutant découvrant le métier, souvent dans des quartiers difficiles, ou professeur chevronné « démolé » par une inspection pour ne s'être pas « adapté » aux conditions nouvelles, entendons la « mode pédagogique » du moment. Souvent seul, tout seul, trop seul.

Aussi formulons-nous le **vœu d'une plus grande solidarité**, à laquelle un syndicat peut participer, pour briser l'isolement. Convenons qu'il n'en manque pas, et le **SIAES** en fait partie, laissant le choix ouvert au gré des idées et des convictions de chacun.

Suite page 2

SOMMAIRE

Pages 1 - 2 **Éditorial**

Pages 8 à 11

Chronique post-électorale / Le cas de l'EPS

Pages 2 à 5 **Résultats élection CAPA 02/12/08. Représentativité SIAES**

Pages 12 - 13

Notation administrative / Avancement / Promotions

Page 5 - 6 **Élection CAPA 02/12/08 : quelques résultats intéressants**

Page 14

Attention ! Remboursement des frais de déplacement

Page 7 **Résultats SIES élection CAPN 02/12/08 / Résultats IUFM**

Page 15

Cotisations / Adhésion / Organigramme

Nul doute que l'année 2009 ne nécessite, plus que jamais, cette solidarité, quand nous devons affronter les effets d'une crise que l'on nous dit de toutes parts « exceptionnelle », « profonde » et « durable », rendant ainsi improbable une augmentation de notre pouvoir d'achat, mais très probable en revanche le maintien de la rigueur budgétaire, de la recherche d'économies sur les postes ou en investissements non immédiatement productifs, au détriment du secteur de l'Education dans lequel ils ne le sont qu'à moyen ou long terme.

Nous nous battons contre cela, évidemment. Il nous faudra aussi être vigilants sur les réformes en cours : des concours, certes maintenus, mais menacés dans leurs contenus, et la réforme du lycée annoncée pour la rentrée 2009 et finalement « reportée » à la rentrée 2010 pour, nous dit-on en très haut lieu, « prendre le temps de la concertation et de l'explication », ce qui « n'est pas perdre du temps, mais en gagner » !

Mais alors, que ne l'a-t-on fait avant, comme beaucoup le demandaient, pour éviter cette « marche arrière toute » peu glorieuse, plus face aux manifestations des lycéens, inquiétant le pouvoir, que face à celles des personnels dont les actions avaient été, bien maladroitement, tournées en ridicule par le Ministre.

Car ne nous y trompons pas, et ne nous cachons pas derrière notre petit doigt et la langue de bois, ce ne sont pas les « actions » des professeurs et du « grand » syndicat majoritaire qui auront fait plier le gouvernement, mais la « mise en rue » des lycéens, bien opportunément arrivés à la rescousse.

Triste à dire, mais la réalité est là : sans cette « aide », et peut être aussi les événements en Grèce, il y a fort à parier que la réforme de la Seconde aurait été effective à la rentrée 2009, en dépit de toutes les « alertes » et « mises en garde » lancées pratiquement par tous les syndicats, demandant - pour des raisons parfois diamétralement opposées - , qui l'abandon de la réforme, qui son report pour une réelle concertation, et non sa mise en œuvre à la hussarde.

Le **SIAES** et le **SIES** avaient pour leur part donné leur point de vue à ce sujet (cf notamment la « *Lettre@ du SIAES* » n° 05-08 du 10 novembre 2008 et le « *Courrier du SIAES* » n° 39 du 24 Novembre 2008) et appelé à participer à la grève du 20 novembre 2008.

On ne peut donc que se féliciter de la décision prise par le Ministre le 15 décembre 2008, puisque c'était, très exactement, ce que nous avions demandé au « pilote » de la réforme, le recteur Jean Paul de Gaudemar, le 23 octobre 2008, pour qu'il le répercute auprès du Ministre.

Sa réponse avait alors été négative et nous avons conclu :

...« plutôt les forceps que l'accouchement sans douleur ».

C'est finalement en ce sens, le bon sens sous la pression de la rue, que l'on semble se diriger, le Ministre ayant annoncé la reprise des discussions (mais y en avait-il eu ?), sans tabou, avec les organisations syndicales.

Le **SIAES** et le **SIES - CAT** y participeront, évidemment.

Sur ce, nous souhaitons à toutes et tous une **bonne année**, et

coume se dis en Prouvenço : bono annado, pèr tóuti, bèn granado e bèn accoumpagnado.

Jacques Mille, et l'équipe du **SIAES - SIES | CAT**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 2 décembre 2008

Résultats académiques (CAPA). **Personnels titulaires.** Données fournies par le Rectorat.

Résultats globaux Second degré.

Tous corps : Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, PEGC, CPE, CoPsy.

| Syndicat / Fédération | Scrutin du 02/12/2008 | | | Scrutin du 06/12/2005 | | | Évolution 2005 / 2008 | | |
|------------------------|-----------------------|------------|---------------|-----------------------|------------|---------------|-----------------------|--------------|-----------------|
| | Position | Voix | % | Position | Voix | % | points de % | en voix | en voix en % |
| SNES | | 4800 | 40,9 % | | 5033 | 43 % | | - 233 | - 4,6 % |
| SNEP | | 749 | 6,4 % | | 780 | 6,7 % | | - 31 | - 3,9 % |
| SNUIPP (chez les PEGC) | | 77 | 0,7 % | | 125 | 1,1 % | | - 48 | - 38,4 % |
| SNUEP | | 132 | 1,1 % | | 110 | 0,8 % | | -22 | + 20 % |
| Total FSU | 1 | 5758 | 49,0 % | 1 | 6048 | 51,63 % | - 2,63 % | - 290 | - 4,8 % |
| SIAES | 2 | 913 | 7,77 % | 5 | 655 | 5,59 % | + 2,18 % | + 258 | + 39,4 % |
| SGEN CFDT | 3 | 886 | 7,54 % | 2 | 982 | 8,38 % | - 0,84 % | - 96 | - 9,8 % |
| URSDEN CGT | 4 | 820 | 6,98 % | 3 | 697 | 5,95 % | + 1,03 % | + 123 | + 17,6 % |
| SE UNSA | 5 | 727 | 6,19 % | 7 | 623 | 5,32 % | + 0,87 % | + 104 | + 16,7 % |
| SN FO LC | 6 | 674 | 5,74 % | 8 | 567 | 4,84 % | + 0,90 % | + 107 | + 18,9 % |
| SUD EDUCATION | 7 | 659 | 5,61 % | 4 | 656 | 5,60 % | + 0,01 % | + 3 | + 0,5 % |
| SNALC CSEN | 8 | 605 | 5,15 % | 6 | 626 | 5,34 % | - 0,19 % | - 21 | - 3,4 % |
| SNETTA EIL | 9 | 486 | 4,14 % | 9 | 480 | 4,10 % | + 0,04 % | + 6 | + 1,3 % |
| SNCL FAEN | 10 | 224 | 1,91 % | 10 | 380 | 3,24 % | - 1,33 % | - 156 | - 44,6 % |
| Inscrits | | 17027 | | | 18804 | | | - 1777 | - 9,5 % |
| Votants | | 12089 | | | 12200 | | | + 111 | + 0,9 % |
| Participation | | | 67,4 % | | | 64,9 % | | | |

Dans le tableau page 2, la colonne en grisé (% des exprimés 2008) établit la **REPRESENTATIVITE globale des organisations syndicales pour la mandature à venir et pour les personnels titulaires du Second degré dans l'académie d'Aix-Marseille.**

NB : En 2008 fusion des deux corps d'EPS (Professeurs et CE d'EPS).

Sur cette base le **SIAES / CAT** est devenu le **2^{ème} syndicat de l'académie, tous corps réunis**, et ce bien que n'ayant présenté que trois listes (Agrégés, Certifiés, EPS) sur les sept corps concernés par l'élection.

La FSU et FO ont présenté 7 listes, le SE/UNSA 6, le SGEN/CFDT 5, la CGT et SUD 3, le SNALC/CSEN et le SNCL/FAEN 2, le SNETAA 1. On constate que des listes (FO, SGEN, UNSA), même en présentant davantage de listes ont obtenu moins de voix que le **SIAES**.

Une plus forte participation.

Ces résultats globaux montrent une augmentation de la participation (67,4 % contre 64,9 % en 2005), ce qui traduit sans doute une plus forte mobilisation des personnels dans le contexte de tensions que connaît actuellement l'Education nationale, ainsi qu'une prise de conscience plus grande des enjeux de l'élection dans ce contexte.

Une représentativité modifiée...

Cette augmentation a plus profité à certains syndicats (**SIAES**, CGT, FO, UNSA) qu'à d'autres.

On note des reculs particulièrement sensibles pour le SNCL/FAEN (réduction des effectifs du corps des PEGC et pertes nettes chez les Certifiés), le SGEN et la FSU.

De ce fait la représentativité des syndicats dans l'académie s'est trouvée très sensiblement modifiée.

Si la FSU reste toujours dominante (49 %), elle est passée sous la barre symbolique des 50 %, en perdant 2,63 points de représentativité. Derrière, l'émiettement syndical a permis au **SIAES de passer du 5^{ème} au 2^{ème} rang académique**, en gagnant 2,18 points de représentativité.

... au profit du SIAES, deuxième syndicat de l'académie.

Le **SIAES** devance ainsi désormais tous les autres syndicats : SGEN, CGT, UNSA, FO (ces trois derniers en nets progrès), SUD qui stagne ainsi que le SNETAA (présent seulement chez les PLP), alors que le SNALC passe du 6^{ème} au 8^{ème} rang.

Le **SIAES** ne peut évidemment que se féliciter de ces résultats, et surtout **remercier ici toutes celles et ceux qui ont voté pour ses listes, lui permettant ainsi de bien fêter son dixième anniversaire en le plaçant au 2^{ème} rang académique.**

Toute l'équipe actuelle veut voir là, à la fois la reconnaissance du travail accompli depuis des années en faveur des personnels par tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à la construction du syndicat et à sa réussite, et la preuve d'une confiance qui ne peut que nous renforcer dans notre détermination de poursuivre et progresser encore.

Ce résultat nous paraît d'autant plus probant qu'il a été accompli avec de modestes moyens (voyez nos cotisations !), preuve s'il en fallait qu'un syndicat peut être efficace sans pour autant demander une lourde contribution à ses adhérents !

On notera enfin que ce résultat a été acquis sur les seuls trois corps (Agrégés, Certifiés, EPS) dans lesquels le **SIAES** avait présenté une liste.

Représentativité pour 80 % des personnels.

Dans ces corps, qui représentent près de 80 % des personnels du Second degré de l'académie, le **SIAES** a très fortement amélioré ses résultats et sa représentativité, comme il ressort des données ci-contre.

Ainsi en recueillant, derrière la FSU, **près de 10 % des suffrages le SIAES** devance de très loin tous les autres syndicats, en ayant creusé le différentiel entre le 2^{ème} et le 3^{ème}, passé de 29 voix en 2005 à 308 voix en 2008.

| | Voix 2005/2008 | Voix en % 2005/2008 |
|--------------|-------------------|---------------------|
| SIAES | + 258 voix | + 39,4 % |
| UNSA | + 75 voix | + 21,1 % |
| FO | + 56 voix | + 12,1 % |
| CGT | + 35 voix | + 18,7 % |
| SUD | + 6 voix | + 0,1 % |
| SGEN | - 7 voix | - 0,1 % |
| SNALC | - 21 voix | - 3,4 % |
| SNCL / FAEN | - 81 voix | - 34,8 % |
| SNES + SNEP | - 130 voix | - 2,4 % |

| | Voix 2008 | % 2008 | Variation 2008 / 2005 en points de % |
|--------------|------------|--------------|--------------------------------------|
| SNES + SNEP | 5253 | 57 % | - 2,6 % |
| SIAES | 913 | 9,9 % | + 2,6 % |
| SNALC | 605 | 6,6 % | - 0,3 % |
| SUD | 578 | 6,3 % | = |
| SGEN | 573 | 6,3 % | - 0,2 % |
| FO | 492 | 5,3 % | + 0,5 % |
| UNSA | 430 | 4,7 % | + 0,8 % |
| CGT | 222 | 2,4 % | + 0,3 % |
| SNCL / FAEN | 152 | 1,7 % | - 0,9 % |

L'évolution en voix et en % (tableau ci-contre), entre 2005 et 2008, sur les 3 corps concernés, montre aussi clairement les progrès accomplis par le **SIAES** durant cette période.

Avez-vous pensé à régler votre cotisation ?

ANALYSE sur le long terme : 1999 - 2008.

En complément de cette analyse des résultats 2008, comparés à ceux de 2005, nous vous présentons ci-dessous les tableaux correspondants à l'évolution en voix et en % entre 1999 (première élection à laquelle le **SIAES**, créé en 1998, avait participé) et 2008, cela afin de mesurer, en toute objectivité, le chemin parcouru par nous-mêmes... et par les autres syndicats.

| | Ensemble des corps (représentativité globale) | | | | | Sur les 3 corps (Agrégés, Certifiés, EPS) | | | |
|--------------|---|---------------|------------|---------------|------------------------------|---|------------|-------------------------|------------------------------|
| | 1999 | | 2008 | | Variation 99/08 voix en % | 1999 | 2008 | Variation 99/08 voix | Variation 99/08 voix en % |
| | Voix | % | Voix | % | | Voix | Voix | | |
| SIAES | 498 | 4,12 % | 913 | 7,77 % | + 83,33 | 498 | 913 | + 415 | + 83,3 % |
| FSU | 6209 | 51,4 % | 5758 | 49 % | - 7,26 % | 5472 | 5253 | - 219 | - 4 % |
| SGEN | 1349 | 11,16 % | 886 | 7,54 % | - 34,32 % | 882 | 473 | - 309 | - 35 % |
| CGT | 500 | 4,14 % | 820 | 6,98 % | + 64 % | Absent | 222 | + 222 | |
| UNSA | 436 | 3,61 % | 727 | 6,19 % | + 66,74 % | 153 | 430 | + 277 | + 181 % |
| FO | 642 | 5,31 % | 674 | 5,74 % | + 4,98 % | 504 | 492 | - 12 | - 2,4 % |
| SUD | Absent | | 659 | 5,61 % | | Absent | 578 | + 578 | |
| SNALC | 905 | 7,49 % | 605 | 5,15 % | - 33,15 % | 861 | 605 | - 256 | - 29,7 % |
| SNETAA | 703 | 5,82 % | 486 | 4,14 % | - 30,87 % | Absent | Absent | Absent | Absent |
| SNCL | 845 | 6,99 % | 224 | 1,91 % | - 73,44 % | 414 | 152 | - 262 | - 63,3 % |

ANALYSE par corps

| AGREGES | Voix 2008 | % 2008 | Voix 2005 | Variation 2005/2008 voix | Variation 2005/2008 voix en % |
|--------------|------------|---------------|------------|-----------------------------|----------------------------------|
| SIAES | 220 | 13,3 % | 173 | + 47 | + 27,2 % |
| SNES | 877 | 53,2 % | 845 | + 32 | + 3,8 % |
| SNALC | 179 | 10,9 % | 178 | + 1 | + 0,6 % |
| SGEN | 140 | 8,5 % | 155 | - 15 | - 9,7 % |
| SUD | 95 | 5,8 % | 93 | + 2 | + 2,2 % |
| UNSA | 72 | 4,4 % | 52 | + 20 | + 38,5 % |
| FO | 66 | 4 % | 71 | - 5 | - 7 % |
| total | 1649 | | 1567 | + 82 | + 5,2 % |

Le **SIAES** conforte sa position de 2^{ème} syndicat et conserve le siège acquis dès 1999.

Élus : Titulaire **Frédéric BOGEY** Lycée Adam de Craponne Salon de Provence
Suppléante **Marie Françoise LABIT** Lycée Thiers Marseille

| CERTIFIES | Voix 2008 | % 2008 | Voix 2005 | Variation 2005/2008 voix | Variation 2005/2008 voix en % |
|--------------|------------|--------------|------------|-----------------------------|----------------------------------|
| SIAES | 581 | 8,7 % | 410 | + 171 | + 41,7 % |
| SNES | 3627 | 54,6 % | 3857 | - 230 | - 5 % |
| SUD | 483 | 7,3 % | 479 | + 4 | + 0,8 % |
| SGEN | 433 | 6,5 % | 425 | + 8 | + 1,9 % |
| SNALC | 426 | 6,4 % | 448 | - 22 | - 5 % |
| FO | 400 | 6 % | 351 | + 49 | + 14 % |
| UNSA | 320 | 4,8 % | 267 | + 53 | + 19,9 % |
| CGT | 222 | 3,3 % | 187 | + 35 | + 18,7 % |
| SNCL/FAEN | 152 | 2,3 % | 233 | - 81 | - 34,8 % |
| total | 6644 | | 6657 | - 13 | - 0,02 % |

La forte progression du **SIAES** lui permet de passer au 2^{ème} rang (5^{ème} en 2005), de conserver évidemment le siège acquis depuis 2002 et de gagner un siège supplémentaire au détriment du SNES (qui en perd également un autre au profit de l'UNSA).

Élus : Titulaires **Jean Baptiste VERNEUIL** (classe normale) Collège Versailles Marseille
Jean Paul GARCIN (hors classe) Lycée Jean Monnet Vitrolles
Suppléantes **Fabienne CANONGE** (classe normale) Collège A. Malraux Fos sur mer
Françoise PHAURE (hors classe) Collège Roy d'Espagne Marseille

La CAPA des Certifiés est ainsi composée : **SIAES : 2 sièges (+ 1 siège)**
SNES : 12 sièges (- 2 sièges)
SUD, SGEN, SNALC, FO : chacun 1 siège (=)
UNSA : 1 siège (+ 1 siège)

Education Physique et Sportive

| eps | Voix 2008 | % 2008 | Voix 2005 | Variation 2005/2008 voix | Variation 2005/2008 voix en % |
|--------------|----------------------|---------------|---|--------------------------|-------------------------------|
| SIAES | 112 | 12,1 % | 72 | + 40 | + 55,6 % |
| SNEP | 749 (Profs + CE EPS) | 81 % | 681 (Profs EPS) 780 (Profs + CE EPS) | - 31 | - 3,9 % |
| UNSA | 38 | 4,1 % | 36 | + 2 | + 5,6 % |
| FO | 26 | 2,8 % | 14 | + 12 | + 86 % |
| total | 925 | | 902 | + 23 | + 2,6 % |

A la suite de la fusion des deux corps (Professeurs et CE d'EPS) on constate que le **SIAES** a très fortement amélioré son score, renforçant, avec une **représentativité de 12,1 %** contre 9 % en 2005, sa position de **2^{ème} syndicat pour les professeurs d'EPS**, très loin devant l'UNSA et FO.

Le SNEP perd 31 voix entre les deux élections et voit sa représentativité ramenée de 86,5 à 81 %.

Malgré ces reculs ce syndicat « prend » les 6 sièges de la CAPA, et le **SIAES** reste, une fois de plus, sur la touche malgré son excellent résultat, « grâce » au mécanisme de calcul pour le dernier siège à pourvoir, à la plus forte moyenne, qui permet à celui qui recule ... d'avancer néanmoins !!! **Voir article EPS page 11.**

Vos représentants qui, bien que non élus, seront à votre totale disposition pour vous servir :

Jean Luc BARRAL Lycée Diderot Marseille

Christophe CORNEILLE Collège F. Léger Berre l'étang

Au final le SIAES améliore sa représentativité dans les trois corps, se positionnant toujours en 2^{ème} rang et comme l'alternative la plus crédible au syndicat dominant.

| Représentativité SIAES | 2008 | 2005 | Variation en points de % |
|------------------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Agrégés | 13,3 % | 11 % | + 2,3 % |
| Certifiés | 8,8 % | 6,2 % | + 2,6 % |
| EPS | 12,1 % | 9 % | + 3,1 % |
| Ensemble | 9,9 % | 7,3 % | + 2,6 % |

Quelques résultats intéressants (représentativité 2008) ...

Par secteurs géographiques et types d'établissement

AGREGES Collèges 04 : 20 % Lycées 04 : 13,1 % Lycées 13 hors Marseille : 12,6 %
Lycées Marseille : 15,6 % Collèges Marseille : 12,6 %

CERTIFIES Collèges 13 hors Marseille : 11 % Lycées 13 hors Marseille : 9,2 %
Lycées 05 : 10,1 % Lycées Marseille : 10,9 %

EPS LP 05 : 57,1 % LP 84 : 21,1 % LP Marseille : 20,6 %
Collèges Marseille : 15,2 % Lycées Marseille : 23,8 % Collèges 13 hors Marseille : 11,3 %

Par types d'établissement (Académie)

AGREGES Lycées : 12,5 % Collèges : 11,3 % Supérieur : 27,7 %

CERTIFIES Lycées : 9,3 % Collèges : 8,5 %

EPS LP : 17,1 % Lycées : 12,8 % Collèges : 11,2 %

Par secteurs et par corps, tous établissements, en %

Entre parenthèses : % obtenu en 2005

| Agrégés | | Certifiés | | EPS | |
|--------------|--------------------------|--------------|------------------------|--------------|-------------------------|
| Supérieur | 27,7 % | 13 hors M. | 10,4 % (6,7 %) | 05 | 18,5 % (4,3 %) |
| Marseille | 15,2 % (13,7 %) | 05 | 9 % (4,2 %) | Marseille | 17,5 % (9,4 %) |
| 04 | 15,1 % (8,6 %) | Marseille | 8,9 % (7,2 %) | 13 hors M. | 10,9 % (10,7 %) |
| 13 hors M. | 12,7 % (10,1 %) | 84 | 6,4 % (4 %) | 84 | 10 % (8 %) |
| 05 | 7,3 % (4,9 %) | 04 | 5,2 % (6,2 %) | 04 | 3,3 % (2,6 %) |
| 84 | 7 % (8,6 %) | total | 8,78 % (6,16 %) | total | 12,11 % (8,96 %) |
| total | 13,34 % (11,04 %) | | | | |

Résultats *SIAES* par département (tous établissements, sur les corps Agrégés, Certifiés, EPS)

| | <i>SIAES</i> % des exprimés | Poids électoral de chaque département (% des exprimés) | Poids des voix <i>SIAES</i> dans chaque département par rapport aux 913 voix <i>SIAES</i> |
|---------------------------|-----------------------------|--|---|
| Alpes Haute Provence | 6,5 % | 6,5 % | 4,3 % |
| Hautes Alpes | 9,4 % | 5,6 % | 5,4 % |
| Bouches du Rhône | 10,9 % | 68,6 % | 76,7 % |
| Vaucluse | 6,9 % | 19,2 % | 13,6 % |
| Académie (hors Supérieur) | 9,7 % | | |

Le *SIAES* a construit essentiellement son succès sur le département des Bouches du Rhône où se trouve la majorité des électeurs. Mais il a progressé dans tous les secteurs géographiques, en particulier dans les Hautes Alpes (+ 129 %). Viennent ensuite le 13 hors Marseille (+ 50 %), le Vaucluse (+ 41 %), les Alpes de Haute Provence (+ 36 %) et Marseille Ville (+ 25 %).

Ces progressions, pour significatives qu'elles soient, ne doivent pas masquer la réalité de certaines faiblesses et la nécessité de renforcer la présence du *SIAES* dans des secteurs aux scores perfectibles, révélés par les résultats : globalement les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse, et, chez les Certifiés, les Collèges de Marseille. Ce sont là des objectifs pour le proche avenir, comme de s'adresser plus largement aux personnels des corps pour lesquels le *SIAES* n'avait pas jusqu'ici présenté de liste.

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2008
COMMUNIQUÉ DE PRESSE *SIAES - SIES / CAT* 7 Décembre 2008**

A l'issue des élections professionnelles du 2 décembre 2008 le *SIAES - SIES / CAT* enregistre des **résultats très positifs** avec une **progression en voix de 39,4 %** et le **gain d'un siège à la Commission administrative paritaire académique (CAPA) des professeurs certifiés**.

Le *SIAES - SIES / CAT* confirme ainsi, en les amplifiant, les résultats de 2005 et **conforte sa position de deuxième syndicat de l'académie** pour les professeurs de lycées (hors LP) et collèges, pour les corps des Agrégés, des Certifiés et des professeurs d'EPS, soit près de 80 % des personnels enseignants de l'académie.

Dans ce cadre, derrière la FSU (SNES et SNEP) qui recueille **57 %** des suffrages exprimés, **perdant 2,6 % et deux sièges en CAPA des Certifiés** par rapport à 2005, on trouve :

| | | |
|---------------------------|--------------|------------------|
| <i>SIAES - SIES / CAT</i> | 9,9 % | (+ 2,6 %) |
| SNALC/ CSEN | 6,6 % | (- 0,3%) |
| SUD | 6,3 % | (=) |
| SGEN / CFDT | 6,2 % | (- 0,2 %) |
| SN FO LC | 5,3 % | (+ 0,5 %) |
| SE / UNSA | 4,7 % | (+ 0,8 %) |
| CGT | 2,4 % | (+ 0,3 %) |
| SNCL / FAEN | 1,7 % | (- 0,9 %) |

Dans ces corps (Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS) le **SNES perd deux sièges en CAPA des Certifiés au profit du *SIAES - SIES / CAT* et du SE - UNSA**.

Dans les autres CAPA la répartition des sièges reste inchangée pour les syndicats déjà représentés.

La **progression** du *SIAES - SIES / CAT*, en voix, s'est vérifiée dans tous les corps, comme suit :

| | |
|-------------------------|----------|
| Agrégés | + 27,2 % |
| Certifiés | + 41,7 % |
| Professeurs et CE d'EPS | + 55,6 % |

Le *SIAES - SIES / CAT* voit dans ces résultats le **fruit d'un travail persévérant, accompli depuis dix ans en toute indépendance, sur un plan strictement syndical**, ainsi que l'effet bénéfique, au plan académique, de la reconnaissance du *SIES / CAT* au niveau national.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus avec des moyens modestes, sans commune mesure avec ceux mis en œuvre par les autres organisations syndicales subventionnées et/ou disposant d'une puissante logistique nationale et académique.

***Ne touchant aucune subvention publique
et refusant toute ressource publicitaire privée,
le S.I.A.E.S. ne vit et ne peut vous défendre que grâce aux cotisations !
Merci pour toute adhésion. (voir page 15)***

Résultats nationaux (CAPN) SIES / CAT



Au-delà des résultats du **SIAES** dans l'académie d'Aix-Marseille nous étions présents au niveau national (CAPN) avec les listes **SIES / CAT** chez les Certifiés et les Professeurs d'EPS, et avec la liste **SAGES / SIES / CAT** chez les Agrégés.

Cette liste a obtenu 1719 voix, soit 5 % des suffrages exprimés, devançant les listes UNSA, CGT, CFTC, SNCL, CNGA-CGC, SNPCT et faisant quasiment jeu égal, à quelques voix près, avec FO (5,6 %) et SUD (5 %).

Les deux listes **SIES / CAT** ont, de leur côté, rassemblé 1260 voix, soit 0,75 % des suffrages exprimés, devant la CFTC, le SNETAA, la CNGA-CGC et le SNPCT chez les Certifiés et le SNCL et la CGT en EPS.

Ce résultat est évidemment à considérer à la lueur des circonstances et des conditions dans lesquelles ces listes **SIES / CAT** ont été présentées, à savoir leur « recevabilité » prononcée le 8 octobre (cf « *Courrier du SIAES* » n° 39) ce qui ne laissait **aucune possibilité de campagne électorale**, sinon le seul envoi des professions de foi affichées, parmi la multitude, dans tous les établissements de France.

Il est donc assez remarquable que le **SIES / CAT** ait pu, malgré ce handicap, obtenir plus de 600 voix hors de l'académie d'Aix-Marseille, et faire jeu égal, ou même mieux, que des syndicats présents aux élections depuis longtemps et ayant pu faire campagne. Nous ne pouvons espérer beaucoup mieux et sommes reconnaissants aux collègues des autres académies qui nous ont apporté leurs suffrages, nous encourageant ainsi à poursuivre et à nous préparer en vue des prochaines élections que le **SIES** pourra affronter, sans nul doute cette fois, dans des conditions plus équitables.

Globalement les listes présentées sous le sigle de la **CAT (SIAES, SIES, SAGES)** ont recueilli, au niveau national, **2979 voix, soit 1,15 % des suffrages exprimés**, devançant la CFTC (0,62 %), la CNGA-CGC (0,30 %) et le SPIEN (0,28 %). Aux plus proches on trouve : SNUEP-FSU (1,83 %) et SNCL (1,91 %).

Reports de voix CAPA / CAPN.

Sur la base des résultats nationaux nous vous donnons ci-après une analyse des « reports » de voix dont l'intérêt ne devrait échapper à personne.

Report des voix « académiques » SIAES (CAPA) sur les listes « nationales » SIES et SAGES / SIES (CAPN)

| | | |
|------------------------------|------------------------|---|
| Certifiés : reports à 92,6 % | EPS : reports à 87,5 % | Agrégés : reports à 87,3 % (64 % en 2005) |
|------------------------------|------------------------|---|

Ces chiffres montrent que les reports se sont bien effectués grâce à la lisibilité des sigles et au respect des consignes données.

Transferts.

Classiquement il y a plus de syndicats en lice au niveau national (13 listes pour les 3 corps Agrégés + Certifiés + EPS) qu'au niveau académique (9 listes). De ce fait les électeurs ayant un choix plus large, la plupart des syndicats enregistrent une « déperdition » de voix entre le vote académique et le vote national.

Le **SIES** « perd » ainsi 85 voix. Il en va de même pour le SGEN (40), l'UNSA (37), FO (25), la CGT (18), le SNEP (10), et à un moindre degré pour le SNCL (7), SUD (4) et le SNALC (1) qui retrouvent à peu près leurs voix à la CAPN. A l'inverse le SNES « gagne » 72 voix entre l'académique et le national.

Si l'on peut expliquer ces « mouvements » par le désir des électeurs de voter, au national, pour une liste non présente au niveau académique (CFTC, CNGA-CGC, SNPCT, SNETAA), ou par la recherche d'un vote jugé « plus utile », a contrario, cela peut aussi traduire l'« attractivité », ou la « répulsion », sur les électeurs, au niveau académique, de tel ou tel syndicat « récupérant », ou « perdant » des voix à ce niveau.

Le SIAES : une bonne image.

A ce titre, et au vu des chiffres, le **SIAES** peut se prévaloir d'une « **bonne image de marque** » auprès des professeurs de l'académie **puisque'il gagne, à ces transferts, plus que tous les autres : 28 voix chez les Agrégés, 43 chez les Certifiés et 14 en EPS.**

Et ce, alors que le SNES voit « s'évaporer » 72 voix en cours de route, voix dont évidemment nul ne peut préjuger vers quel autre syndicat de l'académie elles se sont portées. Et pourquoi pas vers le **SIAES** ?

IUFM Complément d'information ...

Nous vous avons donné, en leur temps (cf « *Courrier du SIAES* » n°39), les résultats des élections à l'IUFM, où le **SIAES** était présent pour la première fois. Rappel : 56 voix, soit 16,5 % des exprimés.

Ces élections rassemblent les futurs professeurs des Ecoles (PE1 et PE2) et les futurs professeurs de Lycées et Collèges (PLC1 et PLC2). Le **SIAES** ne syndiquant que dans le Secondaire, seuls ces derniers étaient susceptibles de voter pour la liste **SIAES**, même si rien n'interdisait à un PE de le faire, évidemment. A l'analyse on constate qu'il y a eu 126 votants PLC. C'est sur ce nombre que l'on peut calculer le « score » du **SIAES**, dans l'hypothèse, fort probable, que seuls des PLC aient voté pour cette liste. On obtient alors le chiffre de 44,4 % (56 voix / 126 votants PLC).

Sur ces bases (vote essentiellement des PLC) on peut raisonnablement penser que le **SIAES** a dû obtenir entre **35 et 40 % des voix des PLC**. On comprend mieux dès lors le « trouble » qui s'est emparé des autres syndicats présents à cette élection (FSU, CGT, UNSA) et leur « discrétion » sur l'affichage des résultats.

Chronique post-électorale.

Les élections sont passées. Les résultats sont connus. Le **SIAES** enregistre un franc succès. D'autres sont moins heureux. Et certains crient « victoire » malgré quelques revers qu'ils ont du mal à digérer... ou passent totalement dans un silence pudique des résultats peu brillants.

Si l'UNSA, la CGT et FO peuvent afficher des résultats positifs, il n'en va pas de même pour tous les autres syndicats. SUD stagne, tout comme le SNETAA, pris en tenaille entre la CGT et le SNUEP.

Mais ce sont surtout le **SNALC**, le **SGEN**, le **SNCL** et la **FSU** qui laissent des plumes dans cette élection, font grise mine et profil bas, du moins pour les trois premiers car la **FSU**, le **SNES** et le **SNEP** clament toujours « victoire » quand il n'y a guère lieu de le faire, même s'ils restent largement dominants. Car comment triompher quand on perd en voix et en représentativité, et que l'on passe sous la barre fatidique des 50 % ?

A titre anecdotique, mais aussi révélateur, voici quelques faits choisis des méthodes employées pour donner aux professeurs crédules (le « bon peuple ») l'illusion du succès, ou pour masquer l'échec.

Il y a d'abord **la technique de « l'oubli »** : ainsi en est-il pour la FSU très discrète au sujet du résultat de l'élection au CPVE de l'IUFM ; FSU 46,47 % (recul de 13,3 % par rapport à l'an passé) **SIAES** 16,47 % pour sa première participation.

De même le SNALC et le SGEN se montrent-ils d'une extrême discrétion sur leurs résultats académiques, voire totalement muets, au point de se demander s'il y a jamais eu des élections !

Vient ensuite, avant l'élection, face à la menace supposée et à la crainte qui la justifie, **la méthode de « l'intimidation »**. Explications.

Le 27 novembre 2008, Jacques Mille, secrétaire du **SIAES**, reçoit un mail personnel du secrétaire académique du SNES, dont voici la teneur :

« Je vous signale que le SAGES a envoyé un mail électoral aux électeurs agrégés de l'académie sur leur adresse mail professionnelle. L'adresse électronique professionnelle est une donnée personnelle qui ne peut être utilisée sans l'accord des intéressés. Cela peut entraîner une saisine de la CNIL par une organisation concurrente, et même une demande en annulation de l'élection, et ce d'autant que les collègues qui ont reçu ce mail nous font part de leur mécontentement.

Il serait regrettable que nous ayons à gérer ce genre de complications juridiques au niveau académique, si d'autres syndicats, par exemple présentant des listes aux CAPA, venaient à adopter les mêmes pratiques ».

Comme on peut le voir, « l'aimable » « conseil » qui clôt le message est une claire menace au **SIAES** au cas où lui viendrait l'idée d'imiter le SAGES par l'envoi d'un mail électronique à tous les électeurs ! **Méfi, sinon...**

Rassurons notre collègue, fut-ce a posteriori : nous n'avons jamais eu l'intention de procéder ainsi, préférant d'autres voies, plus classiques (visite en tournées de tous les établissements de l'académie), pour notre campagne électorale et toucher ainsi tous les professeurs de l'académie.

Le 28 novembre, Jacques Mille, informe le SAGES du mail reçu et répond au SNES :

« Cher collègue, merci pour ton message que je trouve au retour d'une tournée alpestre quelque peu enneigée. Je te signale que tu peux adresser le même message à notre camarade de la CGT puisque cette organisation vient d'envoyer à tous les professeurs de France et de Navarre un message en vue des élections du 2 décembre à leur adresse mail professionnelle académique. Je ne suis pas persuadé que ce type d'envoi soit illégal mais, n'étant pas juriste, je ne me prononcerai pas plus avant sur ce point. Je crois qu'on touche là au problème de l'utilisation, légale ou non, des moyens informatiques modernes pour communiquer des informations ou prospecter une clientèle commerciale... ou électorale.

La réaction des récipiendaires mécontents à un message non désiré peut se comprendre et je pense qu'ils jettent alors ce mail indésirable à la « poubelle », tout comme le font les collègues mécontents de trouver dans leur casier un tract du SIAES / SIES ou un courrier blistéré du SNES (ou de tout autre syndicat) à leur nom et adresse établissement, sans pour autant menacer qui que ce soit de poursuites judiciaires ! Par ailleurs je m'interroge sur ces envois en nombre (et le SNES n'est pas seul à en faire !), en routage sous traité à des boîtes privées à partir des fichiers fournis par l'administration, fichiers à propos desquels chaque syndicat s'est engagé contractuellement à ne les communiquer à aucun tiers. Au final chacun fait la campagne et la bat à sa façon, avec les moyens dont il pense et juge être en droit de se servir, à charge d'en assumer les conséquences. »

Le 30 novembre le secrétaire académique du SNES adresse un mail au Rectorat et à tous les responsables syndicaux de l'académie pour signaler les faits, attirer l'attention sur ce qu'il juge être une pratique illégale par rapport aux textes de la CNIL et réitérer à tous la « menace » initialement réservée au **SIAES**.

« Chers camarades, à quelques jours du scrutin, nos collègues reçoivent des mails provenant des organisations syndicales sur leur adresse électronique professionnelle. Les agrégés ont reçu un mail du SAGES expliquant avoir reconstitué les adresses mails à partir du fichier électoral, puis les CoPsy ont reçu un mail du SGEN, et tous ont reçu un mail national de l'UNSEN CGT.

J'attire votre attention sur le fait que la CNIL est très claire :

1 / L'adresse électronique professionnelle ne peut être utilisée sans l'accord préalable de l'agent.

2 / Utiliser le fichier électoral pour constituer un autre fichier informatique est illégal et contraire à l'engagement que nous avons pris lorsque les fichiers nous ont été remis.

Nous sommes donc en présence d'une utilisation déloyale et frauduleuse du fichier électoral qui pourrait entraîner l'invalidation des listes concernées si une des listes concurrentes venait à porter plainte. »

Le même jour (30 novembre) Denis Roynard, président du SAGES, envoie le mail suivant au Rectorat :

« J'ai constaté que le SNES s'émouvait de l'utilisation du fichier académique des électeurs pour un envoi en nombre de courriers électroniques aux adresses professionnelles, au point de déclarer cette opération illégale. Or, comme à son habitude, le SNES procède par affirmation péremptoire, n'étayant en rien son affirmation. Et il résulte de manière expresse et non équivoque de l'ensemble des textes pertinents, notamment spécialement ceux mis en ligne sur le site de la CNIL, que nous avons le droit de procéder à cet envoi en nombre.

Par ailleurs, et puisque vous n'avez pas été vous-même destinataire de ce message, voici la précision qui y était apportée à la fin, afin, précisément, de se mettre en conformité avec le droit pertinent : « Le fichier constitué par l'ensemble des adresses électroniques analogues à la vôtre n'est utilisé que pour un seul et unique envoi, en vue des élections aux CAP du 2 décembre 2008, et est ensuite détruit.

Votre adresse électronique n'est donc pas conservée et n'a été utilisée que pour vous faire parvenir cet unique message ... »

Le 1^{er} décembre, le Rectorat (Madame Brioude, chef de division DIPE), donnait une réponse aux mails reçus. Réponse fort diplomatique et bottant en touche, sans avaliser le moins du monde les propos du SNES.

« Je viens d'être interpellée par des pratiques qui consisteraient à utiliser les boîtes professionnelles pour diffuser des messages de propagande électorale. Le ministère saisi sur cette pratique qui concerne plusieurs académies précise que l'adresse électronique professionnelle s'apparente à une mention protégée par le secret de la vie privée et qu'en conséquence, elle n'est pas communicable. L'utilisation constatée est indépendante du fait de l'administration. J'invite toutes les organisations syndicales à adopter une attitude responsable dans le traitement des fichiers qui sont transmis par l'administration. »

En clair le ministère et le Rectorat n'apportent aucune réponse sur la légalité, ou non, de l'opération. Et pour cause, puisque qu'elle n'est pas illégale, dès lors que les clauses prévues par la CNIL ont été respectées !

Le même jour (1^{er} décembre), Denis Roynard adresse un courrier-mail au Ministère rappelant les faits, les interventions du SNES et la réponse du Rectorat, en demandant de « mettre fin à ce buzz complètement irrationnel auquel les administrations rectorales auraient dû se dispenser de donner crédit », et « d'éclairer au plus vite à la fois le SNES et les rectorats sur la licéité de cet envoi en nombre ».

Il était rappelé également que l'adresse électronique n'a été communiquée à personne ... sinon à destination de l'intéressé lui-même, et à lui seul, et que cette adresse ne sera utilisée qu'une seule fois, sans même nécessité de se désinscrire pour les récipiendaires, ce qui pourrait être considéré comme un élément révélant une opinion personnelle, donc répréhensible. Aucune réponse à ce jour à ce courrier.

Et pour cause, puisque l'opération était licite et conforme aux recommandations de la CNIL !

Fin de l'épisode... Le soufflet est retombé...

Mais nous avons tous compris que cette « action », ou plutôt « réaction », du SNES n'était rien d'autre qu'un moyen d'intimidation destiné à couvrir le fait que ce syndicat vivait mal de s'être fait « doubler » en la matière et en vivait mal les conséquences.

Vient enfin, l'élection passée et les résultats connus, **la technique de la « manipulation »** pour se faire plus beau que l'on n'est. Le n° 306 du Bulletin académique du SNES (décembre 2008), relatant les résultats des élections, nous en livre une éloquente illustration.

Qu'on en juge quand est annoncée, en pages centrales, la « victoire du SNES », avec un « triomphal 53% » alors que la réalité objective n'est qu'un « 49 % », qui n'a pourtant rien de déshonorant mais a l'inconvénient majeur de **ramener la FSU sous la barre des 50 %**, l'empêchant ainsi de se proclamer « majoritaire absolue ».

La méthode employée est intéressante comme exemple de « l'art d'accommoder les chiffres », en trichant quelque peu au mépris de la réalité et surtout au mépris des lecteurs pris pour des gogos.

Le texte ci-après expose la méthode, à partir d'une lettre explicative interne, quand nous avons découvert avec surprise, à la lecture du Bulletin du SNES, que le **SIAES** avait moins de voix (801) qu'il n'en avait eu effectivement (913) et perdait ainsi sa place de 2^{ème} syndicat académique au profit du SGEN ... qui n'en demandait probablement pas tant .

« Chers amis,

vous pensiez que le **SIAES** était devenu, avec 913 voix et 7,77 % le 2ème syndicat de l'académie, tous corps réunis, derrière (loin) la FSU (SNES and Co), 5748 voix et 49 %, et devant le SGEN-CFDT, 886 voix et 7,54 % (statistiques du Rectorat).

Eh bien, non ! Dans le n° 306 du bulletin du SNES, le **SIAES** se retrouve 3ème avec 801 voix et 7,27 %, le SGEN étant second avec 880 voix et 7,99 % ! Le SNES passant pour sa part à 5 821 voix et **52,84 % !**

Mystérieuse alchimie des chiffres.

Explication : le SNES, membre de la FSU, a mal accepté son **recul de 2,63 points**, la perte de sièges et le passage sous la **barre fatidique des 50 %**. Il a donc cherché le "truc" pour majorer ses voix et son %.

Solution : prendre en compte les voix obtenues chez les non titulaires (pour lui et les autres syndicats présents, pas le **SIAES** évidemment qui n'avait pas de liste), mais aussi ne pas compter, ce qui peut paraître plus surprenant, les voix obtenues par le SNEP et le SNUEP, pourtant FSU, tout en comptant cependant les voix SNUIPP-FSU, chez les PEGC. A noter aussi "l'oubli" des résultats IUFM (Pourquoi ? Car après tout les voix des stagiaires lauréats d'un concours valent bien celles des non titulaires !)

Au terme de ce joli tripotage les résultats affichés par le SNES dans son bulletin sont les suivants :

| | | |
|--------------|-----------------|---|
| SNES | 5821 voix | 52,84 % (arrondis à 53 % en titre) |
| SGEN | 880 voix | 7,99 % |
| SIAES | 801 voix | 7,27 % |
| SUD | 763 voix | 6,93 % ... |

Les statistiques du Rectorat, prenant en compte tous les corps de titulaires, mais excluant les non-titulaires, ventilés à part, et les résultats IUFM, donnent :

| | | |
|------------------------------|-----------------|---------------|
| FSU (SNES/SNEP/SNUIPP/SNUEP) | 5748 voix | 49 % |
| SIAES | 913 voix | 7,77 % |
| SGEN | 886 voix | 7,54 % |
| CGT | 820 voix | 6,98 % |

L'honnêteté intellectuelle voudrait, si l'on veut compter les voix des non titulaires (pourquoi pas ?), que l'on parte de ces derniers chiffres pour le calcul global.

On aurait alors :

| | | |
|-------------------|-----------------|-------------------|
| FSU (SNES and Co) | 6702 voix | 48,94 % |
| CGT | 1039 voix | 7,59 % |
| SGEN | 1032 voix | 7,52 % |
| FO | 917 voix | 6,67 % |
| SIAES | 913 voix | 6,66 % ... |

Ce qui, on en conviendra, est beaucoup moins glorieux pour le SNES, que les 53 % miraculeusement calculés... ni pour le **SIAES**, relégué au 5^{ème} rang ! Mais les chiffres sont les chiffres, et à vouloir les manipuler on peut avoir un retour de manivelle, et passer sous les 50 % !!! Alors, on escamote.

Enfin, tripotage pour tripotage, on pourrait aussi partir des statistiques officielles (Rectorat), sans compter les non titulaires, mais en rajoutant les voix IUFM. On aurait alors :

| | | |
|-------------------|-----------------|----------------|
| FSU (SNES and Co) | 5916 voix | 48,92 % |
| SIAES | 969 voix | 8,01 % |
| CGT | 905 voix | 7,48 % |
| SGEN | 886 voix | 7,33 % |
| UNSA | 768 voix | 6,35 % |

Voilà qui serait mieux pour nous !

Enfin, si l'on cumulait toutes les voix (titulaires, non titulaires, IUFM), on arriverait à ceci :

| | | |
|-------------------|-----------------|---------------|
| FSU (SNES and Co) | 6860 voix | 48,9 % |
| CGT | 1124 voix | 8 % |
| SGEN | 1032 voix | 7,35 % |
| SIAES | 969 voix | 6,9 % |
| FO | 917 voix | 6,53 % |
| UNSA | 869 voix | 6,19 % |
| SUD | 844 voix | 6,01 % |
| SNALC | 605 voix | 4,31 % |
| SNETAA | 547 voix | 3,9 % |
| SNCL | 267 voix | 1,9 % |

Vous observerez que, dans tous les cas de figures, excepté celui du SNES, évidemment,
la FSU est SOUS la BARRE des 50 %.

C'est ce qu'il fallait à tout prix, et surtout au prix de la manipulation des données et au mépris des collègues pris pour des imbéciles, ne pas faire apparaître !!! Et accessoirement au passage " minorer " tous les autres.

Pitoyable, car finalement ça n'enlève rien à la domination de la FSU et du SNES, et à la modestie des autres.

NB. On notera que la manipulation est d'autant plus grossière que le SNES se prévaut dans son article des très bons résultats du SNEP (81 %) et des 7,6 % du SNUEP, chez les PLP, alors qu'il oublie sciemment de les comptabiliser dans ses calculs, bien qu'à priori il aurait semblé utile de le faire... mais c'était alors rendre des voix au **SIAES** (EPS) et à la **CGT** (PLP), ce qu'il fallait éviter à tout prix, alors que l'absence de ces deux syndicats chez les PEGC autorisait évidemment le SNES à prendre les voix du SNUIPP et à comptabiliser ce corps dans ses statistiques !

Et voilà comment on peut transformer la réalité et ne pas avoir l'honnêteté intellectuelle de dire la vérité, ce qui, pour des enseignants, n'est guère donner l'exemple et serait plutôt inquiétant. »

Education Physique et Sportive

LAST BUT NOT LEAST, RESTE LE CAS DE L'EPS.

Là aussi, le dernier Bulletin académique du SNEP (11 décembre 2008) crie, en gros caractères encadrés, « **Victoire** ».

Nous la reconnaissons volontiers : 749 voix, 81 % et les 6 sièges de la CAPA.

Mais disons que nous aurions apprécié que, là également, par **honnêteté intellectuelle** et **souci d'information complète et objective**, figurent quelque part les résultats complets de l'élection et un comparatif avec les résultats de 2005 (Professeurs et CE d'EPS).

Mais il est sans doute des choses « qu'il ne faut pas montrer aux enfants » (les lecteurs du bulletin du SNEP, en l'occurrence), ou leur dire la vérité à laquelle ils n'ont probablement pas droit, la lumière étant réservée aux seuls initiés.

Car s'il en avait été ainsi, chacun aurait alors pu voir que **le SNEP avait perdu en voix (- 31) et en représentativité, passant de 86,5 % à 81 %** (encore que, 81 %, ce ne soit pas si mal !), et que **le SIAES, l'ennemi honni, avait progressé et « récolté » 112 voix, soit 40 de plus qu'en 2005 !**

Horresco referens ! *

40 voix correspondant très exactement au nombre donné par le SNEP lui-même à la rentrée sur la baisse de ses adhérents en 2007-2008 !!!

« Nouvelle baisse », lisait-on, ne laissant guère planer de doute sur l'enthousiasme des collègues d'EPS, ces dernières années, à renouveler leur cotisation ou à rejoindre le syndicat majoritaire ! On les comprend.

Mais soyons rassurés, ces collègues se considèrent comme « légitimement » membres du syndicat, et le sont de cœur, sinon de portefeuille. Ouf !

Ces propos notés, disons ici que nous n'en voulons nullement au SNEP de « truster » tous les sièges à la CAPA.

C'est là la conséquence d'un mode de calcul électoral (*proportionnelle à la plus forte moyenne*) qui lui profite, sans qu'il en soit l'auteur, et dont nous ne pouvons que prendre acte, tout en le déplorant.

C'est aussi de « tradition », et nous nous y sommes adaptés, en faisant constater que cela n'a pas empêché le **SIAES** de progresser, et nous, professeurs d'éducation physique et sportive du **SIAES**, d'œuvrer pour l'EPS, le sport scolaire et les professeurs qui l'enseignent dans le cadre du service public.

Les résultats sont là, qui prouvent qu'un nombre croissant de collègues nous ont fait confiance, et il n'a manqué au **SIAES**, cette fois, que **13 voix** pour franchir l'obstacle redoutable du calcul à la plus forte moyenne qui fait en sorte que l'on puisse obtenir un siège... avec zéro voix !!!

Explications du

SNEP : 0 voix = 1 siège

SIAES : 112 voix = 0 siège

6 sièges à pourvoir. 925 votes exprimés.

Quotient électoral : 154,17 voix pour un siège.

Le SNEP obtient directement 4 sièges, soit 616,68 voix, avec un reste de 132,32 voix.

Il est légitime que le 5^{ème} siège lui revienne (132 > 112 voix du **SIAES**).

Mais dès lors le SNEP a « consommé » toutes ses voix (749) et la logique voudrait que le dernier siège soit attribué au syndicat suivant ayant le plus de voix (**SIAES** : 112). Que nenni. Le calcul miraculeux de la plus forte moyenne vient alors à la rescousse, sortant d'on ne sait où **124 voix** - oui, vous avez bien lu - « **données** » à qui **n'en a plus aucune**, lui permettant ainsi d'empocher le siège en question, puisque 124 est évidemment supérieur à 112 !!!

A ce calcul le SNEP n'aurait pas eu 749 voix, mais 873 !!!

« Merci, la mathématique électoral » ne doivent cesser de répéter chaque jour, en guise de prière matinale, nos collègues élus !

Le challenge est donc toujours là, et avec lui l'espoir de décrocher enfin le siège convoité lors de la prochaine échéance électoral. Nous nous y emploierons évidemment.

Pour terminer, l'humour étant le meilleur remède contre la déception et la morosité, nous avons imaginé un nouveau théorème, le **SNEPaghore**, au terme duquel, après de savants calculs, et quels que soient les résultats des autres syndicats, on arrivera toujours au résultat suivant :

« Au nom de la démocratie et du pluralisme, tous les sièges sont attribués au syndicat majoritaire ».

Dans la foulée, et pour venir au secours des finances menacées par les désertions dont serait victime le « pauvre » syndicat majoritaire, nous envisageons de lancer un **SNEPathon**, permettant à toutes celles et ceux qui se sentent « *légitimement* » membres de ce syndicat d'apporter les fonds nécessaires au fonctionnement de la « *maison commune* » et « *de ne pas foncer, ainsi, tête baissée dans une direction mal cernée, sur une route embrumée alors que la lumière éclaire la prairie des savoirs.* »

Jean Luc Barral

Christophe Corneille

... pour vous servir.

* référence horrible... pour les non latinistes

Notation administrative

Campagne ouverte jusqu'au Mercredi 28 janvier 2009. Consultez le **Bulletin Académique Spécial n° 205** du 15 décembre 2008 (téléchargeable sur notre site internet) ainsi que le « **Vade Mecum du SIAES** » envoyé en début d'année à nos adhérents et disponible en téléchargement sur notre site internet www.siaes.com.

Quelques rappels :

La notation est établie par le chef d'établissement d'exercice (titulaires et TZ en AFA) ou de l'établissement de rattachement (TZR en remplacement) après consultation obligatoire de ses collègues dans le ou les établissements où le TZR a effectué un remplacement.

La note est communiquée aux intéressés par le chef d'établissement. Le Rectorat « conseille » à ce dernier d'avoir, à cette occasion, un entretien personnalisé » avec le professeur noté. Attention toutefois, notamment aux questionnaires « autoévaluations » écrits demandés par certains chefs d'établissement (nous contacter).

Des consignes strictes sont données aux chefs d'établissement. L'augmentation de la note n'est pas obligatoire d'une année sur l'autre. En cas d'augmentation : + 0,5 jusqu'à 39, + 0,1 au-delà de 39.

Sur rapport justificatif l'augmentation peut être doublée (+ 1, + 0,2). La note maximale (40) ne peut être proposée que sous des conditions d'âge et de propositions successives (2 ou 3 ans consécutifs).

Il est rappelé que les mentions des « pavés » et l'appréciation littérale doivent être « en cohérence ». A cette occasion il est indiqué que 3 pavés TB peuvent difficilement s'accorder avec un maintien de la note.

La note administrative est « encadrée » en fonction du corps, du grade et de l'échelon. **Voir la grille vous concernant ci-dessous, ou en Annexe dans le BA.**

Pour les stagiaires : Consultez également, si nécessaire Jean-Baptiste VERNEUIL.

Vous devez signer la proposition de note, ce qui ne signifie pas que vous l'avalisez, mais simplement que vous en avez pris connaissance.

En cas de désaccord ou de contestation, accompagnez la signature de la mention « Avec réserves, courrier à venir »... et **nous prévenir au plus tôt pour la marche à suivre.**

| Certifiés Profs et CE d'EPS Notation administrative | | | |
|---|---------|---------|---------|
| Echelons | Minimum | Médiane | Maximum |
| Classe normale | | | |
| 1 - 2 - 3 | 30 | 33,3 | 35 |
| 4 | 31 | 34,2 | 36 |
| 5 | 33,5 | 35,6 | 37,5 |
| 6 | 34,5 | 37 | 38,5 |
| 7 | 36 | 38 | 39 |
| 8 | 36,5 | 38,7 | 39,5 |
| 9 | 37 | 39,1 | 40 |
| 10 | 38 | 39,3 | 40 |
| 11 | 38,5 | 39,6 | 40 |
| Hors-classe | | | |
| 1 | 36,5 | 38,7 | 39,5 |
| 2 | 36,7 | 39 | 39,7 |
| 3 | 37,5 | 39,2 | 40 |
| 4 | 38,2 | 39,5 | 40 |
| 5 | 38,5 | 39,7 | 40 |
| 6 | 39 | 39,8 | 40 |
| 7 | 39,5 | 39,9 | 40 |

| PLP Notation administrative | | | |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| Echelons | Minimum | Médiane | Maximum |
| Classe normale | | | |
| 1 | | 30 | |
| 2 | | 30,2 | |
| 3 | | 30,6 | |
| 4 | | 31,1 | |
| 5 | 31 | 32 | 32,5 |
| 6 | 32 | 33,1 | 33,5 |
| 7 | 33,5 | 34,1 | 34,5 |
| 8 | 34,5 | 35,2 | 35,5 |
| 9 | 35,5 | 36,2 | 37 |
| 10 | 36,5 | 37,2 | 37,5 |
| 11 | 38 | 38,5 | 38,5 |
| Hors-classe | | | |
| 1 | 34,5 | 35 | 35,5 |
| 2 | 35,5 | 36 | 36,5 |
| 3 | 36,5 | 37 | 37,5 |
| 4 | 37,5 | 38 | 38,5 |
| 5 | 38,5 | 39 | 39,5 |
| 6 | 39 | 39,5 | 40 |
| 7 | 39,5 | 39,7 | 40 |

| CPE Notation administrative | | | |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| Echelons | Minimum | Médiane | Maximum |
| Classe normale | | | |
| 2 | 16,4 | 17,4 | 18,4 |
| 3 | 16,6 | 17,6 | 18,6 |
| 4 | 16,8 | 17,8 | 18,8 |
| 5 | 17,3 | 18,3 | 19,3 |
| 6 | 17,6 | 18,6 | 19,6 |
| 7 | 18,2 | 19,1 | 20 |
| 8 | 18,8 | 19,4 | 20 |
| 9 | 19,2 | 19,6 | 20 |
| 10 | 19,4 | 19,7 | 20 |
| 11 | 19,6 | 19,8 | 20 |
| Hors-classe | | | |
| 1 | 18,3 | 19,2 | 20 |
| 2 | 18,9 | 19,5 | 20 |
| 3 | 19,3 | 19,7 | 20 |
| 4 | 19,5 | 19,8 | 20 |
| 5 | 19,7 | 19,9 | 20 |
| 6 | 19,8 | 19,9 | 20 |
| 7 | 19,8 | 19,9 | 20 |

| Agréés Notation administrative | | | |
|--------------------------------|---------|---------|---------|
| Echelons | Minimum | Médiane | Maximum |
| Classe normale | | | |
| 1 - 2 | 32 | 34 | 35 |
| 3 | 32,2 | 34,1 | 36 |
| 4 | 32,5 | 34,7 | 37 |
| 5 | 33,5 | 35,8 | 38 |
| 6 | 34,5 | 37,1 | 39 |
| 7 | 36 | 38,1 | 40 |
| 8 | 37 | 38,9 | 40 |
| 9 | 37,5 | 39,4 | 40 |
| 10 | 38 | 39,6 | 40 |
| 11 | 38,5 | 39,8 | 40 |
| Hors-classe | | | |
| 1 | 36,5 | 38,6 | 40 |
| 2 | 37,5 | 39 | 40 |
| 3 | 37,5 | 39,4 | 40 |
| 4 | 38 | 39,6 | 40 |
| 5 | 38,5 | 39,8 | 40 |
| 6 | 39 | 39,9 | 40 |

Promotion de Corps et / ou de grade

Consultez le **BO n° 48** du 18 Décembre 2008

et le **BA n° 206** du 5 Janvier 2009

en téléchargement sur notre site internet www.siaes.com

ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS AGREGES

Le serveur informatique sera ouvert du **JEUDI 08/01/09** au **MERCREDI 28/01/09** inclus

ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

L'application I-Prof. qui permet à chaque agent promouvable d'accéder à son dossier pour l'actualiser et l'enrichir sera ouverte du **JEUDI 08/01/09** au **DIMANCHE 25/01/09** inclus

AVANCEMENT DE GRADE HORS-CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIES, DES PLP, DES PROFESSEURS D'EPS ET DES CPE

Constitution ou actualisation des dossiers par les enseignants promouvables par « I-prof » du **JEUDI 08/01/09** au **DIMANCHE 25/01/09** inclus

Autres cas nous consulter.

AVANCEMENT D'ECHELON DES PROFESSEURS CERTIFIÉS 2008-2009

Le Vendredi 9 Janvier 2008 s'est tenue au rectorat la CAPA relative à l'avancement d'échelon des professeurs certifiés. Étaient examinés lors de cette CAPA tous les collègues promouvables entre le 01/09/08 et le 31/08/09.

Tous nos adhérents concernés, ainsi qu'une grande majorité de promus ont été destinataires d'un courrier du **SIAES** leur annonçant officieusement leur résultat.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque échelon le barème du dernier promu au grand choix et au choix ainsi que les critères pris en compte pour départager les collègues.

En cas d'égalité de barème, pour départager les candidats, on examine successivement :

- l'ancienneté générale de service au 01/09/08 (au bénéfice du plus ancien)
- l'ancienneté dans l'échelon au 01/09/08 (au bénéfice du plus ancien)
- l'âge (au bénéfice du plus âgé)

Les collègues dont la dernière inspection remonte à plus de 5 ans ou qui n'ont jamais été inspectés depuis leur entrée dans le grade il y a plus de 5 ans voient leur note pédagogique augmentée d'un point.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter par téléphone, mail ou courrier : Jean Baptiste VERNEUIL, Fabienne CANONGE, Jacques MILLE (coordonnées : voir organigramme page 15)

Jean-Baptiste Verneuil

**Tableau d'avancement d'échelon
Classe normale des professeurs Certifiés.**

| Echelons | Durée d'échelon | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Grand choix | Choix | Ancienneté |
| Du 1 ^{er} au 2 ^{ème} | - | - | 3 mois |
| Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème} | - | - | 9 mois |
| Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème} | - | - | 1 an |
| Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} | 2 ans | - | 2 ans et 6 mois |
| Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème} | 2 ans et 6 mois | 3 ans | 3 ans et 6 mois |
| Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème} | 2 ans et 6 mois | 3 ans | 3 ans et 6 mois |
| Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème} | 2 ans et 6 mois | 3 ans | 3 ans et 6 mois |
| Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème} | 2 ans et 6 mois | 4 ans | 4 ans et 6 mois |
| Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème} | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème} | 3 ans | 4 ans et 6 mois | 5 ans et 6 mois |
| Du 1^{er} au 11^{ème} | 20 ans | 26 ans | 30 ans |

| Passage à l'échelon | Barème dernier promu au grand choix | Ancienneté dans le corps dernier promu au grand choix | Ancienneté dans l'échelon dernier promu au grand choix | Date de naissance dernier promu au grand choix | Barème dernier promu au choix | Ancienneté dans le corps dernier promu au choix | Ancienneté dans l'échelon dernier promu au choix | Date de naissance dernier promu au choix |
|---------------------|-------------------------------------|---|--|--|-------------------------------|---|--|--|
| 5 | 77,00 | 4 ans | 2 ans | 24/03/1978 | - | - | - | - |
| 6 | 79,50 | 6 ans | 2 ans | 21/01/1973 | 76,00 | 7 ans | 2 ans 6 mois | 11/10/1966 |
| 7 | 82,50 | 8 ans | 1 an 8 mois | 02/06/1974 | 78,50 | 11 ans | 3 ans | 29/07/1974 |
| 8 | 84,20 | 10 ans 6 mois | 1 an 9 mois | 09/05/1972 | 81,10 | 12 ans 8 m 1 j | 2 ans 11 m 1 j | 07/04/1966 |
| 9 | 86,10 | 14 ans | 2 ans 4 mois | 02/04/1970 | 82,40 | 7 ans | 3 ans 5 m 10 j | 13/06/1962 |
| 10 | 88,30 | 9 ans | 2 ans 8 m 17 j | 03/07/1961 | 84,90 | 19 ans | 3 ans 8 m 21 j | 02/03/1956 |
| 11 | 89,90 | 23 a 10 m 24 j | 2 ans 11 m 12 j | 15/01/1963 | 87,80 | 25 ans | 3 ans 8 m 1 j | 06/02/1949 |

AVANCEMENT D'ECHELON DES PROFESSEURS D'EPS 2008-2009

| Passage à l'échelon | Barème dernier promu au grand choix | Ancienneté de service | Barème dernier promu au choix | Ancienneté de service |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| 5 | 79,4 | 3 ans 18 mois | - | - |
| 6 | 80,5 | 7 ans 4 mois | 77 | 7 ans 4 mois |
| 7 | 84 | 10 ans 2 mois | 82 | 9 ans 4 mois |
| 8 | 86 | 11 ans 4 mois | 84 | 10 ans 1 mois 27 jours |
| 9 | 88,3 | 14 ans 4 mois | 86,5 | 17 ans 4 mois |
| 10 | 91,7 | 24 ans 3 mois 14 jours | 89,2 | 19 ans 3 mois 25 jours |
| 11 | 94 | 24 ans 4 mois | 92 | 26 ans 2 mois 14 jours |

Calendrier prévisionnel du Rectorat (Réunions)

| | | |
|-----------------|-------------------|---|
| 16 janvier | Groupe de Travail | Priorités médicales Mouvement INTER |
| 28 - 29 janvier | Groupe de Travail | Vérification Vœux et Barème Mouvement INTER |
| 5 février | Groupe de Travail | Réadaptation |

Action inter-professionnelle du Jeudi 29 Janvier 2009

Le Bureau du **SIAES - SIES / CAT** retrouve dans le texte présenté par l'intersyndicale un grand nombre de ses revendications, notamment concernant la défense d'un service public de qualité et la nécessité absolue d'une véritable revalorisation salariale de l'ensemble des professeurs et acteurs de l'éducation nationale et des salariés de la fonction publique.

Le **SIAES - SIES / CAT**, bien que fidèle à sa vocation de syndicat strictement professionnel, ne peut rester insensible aux légitimes revendications inter-professionnelles dans le contexte actuel de crise.

Le Bureau du **SIAES - SIES / CAT** débat actuellement des modalités d'actions pour le 29 Janvier.

Un communiqué sera publié dans les prochains jours sur notre site internet.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT. DU NOUVEAU DANS L'ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE POUR LES TZR EN AFA.

A surveiller dans un prochain Bulletin Académique la parution d'une note de la DIFIN officialisant le remboursement des frais de déplacement des TZR en AFA dans un établissement de leur ZR. Jusqu'ici ces TZR se voyaient opposer le décret 89-825 du 9 novembre 1989 stipulant qu'un remplacement à l'année n'ouvrait pas droit aux ISSR. Sur la base du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 le **SIAES** est intervenu, ainsi semble-t-il que d'autres syndicats, pour que ces TZR puissent bénéficier des dispositions qu'il énonce. C'est ce qui va être formalisé par la note à paraître au BA.

Nous conseillons aux TZR concernés de faire, dès maintenant, et avant le 31 janvier pour l'année 2008, la démarche nécessaire (feuilles jaunes à retirer au secrétariat) et de nous tenir informés pour le suivi de l'opération.

Des conditions restrictives sont cependant à noter :

- l'établissement d'exercice doit être dans une commune non limitrophe de celle de l'établissement de rattachement,
- et ne pas être dans la commune de résidence de l'intéressé(e).

Cette décision rend enfin justice à tous les TZR en AFA, affectés loin de leur établissement de rattachement (RAD), généralement choisi à proximité de leur résidence familiale, et devant supporter la charge de frais de déplacement souvent très lourds, sans contrepartie. Cette victoire, après celle obtenue par le **SIAES** sur les remboursements de frais de déplacements pour les TZR en AFA hors zone, pose toutefois un problème pour celles et ceux affectés en « service partagé » (cf infra Tableau). **Pour ces derniers, nous contacter au plus tôt pour « traiter » ce problème :**

Fabienne CANONGE, Jacques MILLE, Jean Baptiste VERNEUIL(coordonnées : voir organigramme page 12)

Tableau récapitulatif des remboursements de frais de déplacement pour TZR et autres.

| | | | |
|--|--|---|---|
| TZR en REP (remplacements de courte ou moyenne durée, prononcés après la rentrée scolaire) | ZR ZR limitrophe | 1 ou n établissements | ISSR à partir de l'établissement de rattachement (RAD) les jours travaillés (emploi du temps) + jours de présence hors EDT, sur attestation du chef d'établissement. |
| TZR en AFA (affectation pour toute la durée de l'année scolaire prononcée avant, ou à la rentrée scolaire même). | ZR de l'établissement de RAD | 1 établissement | Pas d'ISSR. Frais de déplacement pris en compte avec les « feuilles jaunes » (mission ou intérim Décret 2006-781) pour remboursement sur la base du tarif transport en commun le moins élevé. Conditions : Communes non limitrophes Commune d'exercice différente de celle de la résidence du TZR Jours travaillés (EDT) + jours de présence sur attestation du chef d'établissement. |
| TZR en AFA (affectation pour toute la durée de l'année scolaire prononcée avant, ou à la rentrée scolaire même). | ZR de l'établissement de RAD | 2 ou n établissements | Pas d'ISSR. Frais de déplacement pris en compte avec les « feuilles jaunes » uniquement entre l'établissement d'exercice principal et l'établissement (ou les établissements) où s'effectue le complément de service. Conditions : Communes non limitrophes Commune différente de celle de la résidence du TZR Jours travaillés (EDT) + jours de présence sur attestation du chef d'établissement. Dans ce cas NOUS CONSULTER. |
| TZR en AFA (affectation pour toute la durée de l'année scolaire prononcée avant, ou à la rentrée scolaire même). | ZR limitrophe Sur volontariat Ne peut être imposé. (cf Décret + NS + jurisprudence) Nous consulter | 1 ou n établissements | ISSR sur accord à partir du RAD (comme une affectation REP) Conditions : Commune du lieu d'exercice différente de celle de la résidence du TZR Jours travaillés (EDT) + jours de présence sur attestation du chef d'établissement. Si « service partagé » sur 2 ou + établissements, ISSR à partir du RAD pour chaque établissement. |
| NON TZR « Poste fixe en Etablissement » et « service partagé » | En Droit absolu (Décret de 50 : pas de complément de service hors de la ville de l'établissement d'affectation). | Dans la réalité : complément de service sur 1 ou n établissements | Frais de déplacement pris en compte avec les « feuilles jaunes » à partir de l'établissement d'affectation (Décret 2006-781) si complément de service en commune non limitrophe ou différente de celle de la résidence de l'intéressé(e). Jours travaillés + jours de présence (sur attestation) dans le ou les établissements où s'effectue le complément de service. |
| Rappel : Remboursement de 50 % de (des) l'abonnement(s) aux transports en commun à partir de la résidence privée dans la limite de 50,71 € mensuels (Décret 2006-1663 du 22/12/06). Voir BA n°388 du 07/05/07 et « <i>Vademecum du SIAES</i> ». | | | |

NB. 1 / Incompatibilité entre ISSR et « feuilles jaunes », non cumulables.

2 / TZR en REP, pérennisés « à l'année » après remplacements successifs : ISSR ou « feuilles jaunes ».

3 / Service partagé » : si sur établissement(s) en communes non limitrophes, décharge d' une heure ou deux heures (3 établissements). En EPS : applicable sur communes limitrophes (mais circulaires abrogées !).

4 / Décret 2006 - 781 : ouvre possibilité d'utilisation du véhicule personnel et celle d'une avance (sur dossier), ce qui changerait des pratiques de l'Education nationale où le professeur fait l'avance, pour n'être remboursé que longtemps après !

14 5 / Prescription des créances de l'Etat : quatre ans.



La Lettre® du S.I.A.E.S.

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Mademoiselle Madame Monsieur
 NOM (en majuscules) :
 Prénom :
 Nom de jeune fille :
 Date de naissance : / / Situation familiale :
 Enfants :
 ADRESSE :
 Commune : Code postal :
 Tél. fixe : Tél. portable : Fax :
 Courriel :@.....
 Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.
 DISCIPLINE :
 Corps : Classe normale Hors classe
 Echelon :
 ETABLISSEMENT :
 Commune :
 TZR Zone de remplacement :
 Etablissement de rattachement :
 Affectation à l'année :
 Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)
 Autre situation
 Cotisation de euros, réglée le / / par chèque bancaire CCP
 Signature :

| Cotisations 2008 - 2009 | Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon de la classe normale | Du 7 ^{ème} échelon de la classe normale au dernier échelon de la hors classe |
|--|---|---|
| Agrégés | 76 € | 98 € |
| Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE | 65 € | 86 € |
| Stagiaires IUFM et en situation | | 35 € |
| MA et Contractuels | | 48 € |
| Vacataires, Assistants éduc et péda | | 32 € |
| Retraités | | 32 € |
| Abonnement seul au « Courrier du SIAES » | | 10 € |

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S.
CCP 12 999 99 G Marseille
et l'adresser, avec cette fiche, au trésorier :
Jean-Baptiste VERNEUIL
6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.
Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement inscrite au verso.

Le S.I.A.E.S ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents.
Soutenez notre action, rejoignez le S.I.A.E.S. !

Le S.I.A.E.S. à votre service :

| | | |
|--|---|--|
| Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps) | Jacques MILLE | 133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr |
| Secrétaire adjoint | Jean Paul GARCIN | La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr |
| Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques | Jean-Baptiste VERNEUIL | 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr |
| Commissaires Paritaires Académiques Agrégés | Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT | Chemin de la Tuilière 84330 Modène 06 86 73 37 64 frederic_bogey@orange.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87 |
| Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Classe Normale : Jean-Baptiste VERNEUIL et Fabienne CANONGE | | |
| Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Hors Classe : Jean Paul GARCIN et Françoise PHAURE | | |
| Trésorier adjoint Responsable TZR + enseignements artistiques | Fabienne CANONGE | 26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com |
| Secrétaire exécutif Délégué EPS | Jean Luc BARRAL | 10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr |
| Secrétaire exécutif Site internet | André BERNARD | Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com |
| Conseiller technique Responsable S1 + ZEP - APV - Ambition Réussite | Virginie VERNEUIL | 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 voirin.virginie@orange.fr |
| Conseiller technique EPS | Christophe CORNEILLE | 1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 04 42 49 41 55 crys@tele2.fr |
| Correspondant « 04 - 05 » | Farid REMIDI | 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr |
| Elus au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'IUFM d'Aix Marseille : Adrien BLET et Emilie PONS (contacter JB VERNEUIL qui transmettra) | | |

PERMANENCE TELEPHONIQUE Tous les jours de 18 à 20 heures Jean-Paul GARCIN 04 42 02 66 77